

Question écrite du 06/04/2021

de FREDERIC André

à HENRY Philippe, Ministre du Climat, de l'Energie et de la Mobilité

Les habitants de la vallée de la Lienne sont confrontés à une problématique importante liée à la présence de nombreuses motos sur la N645. Les nuisances sont liées tant au bruit qu'à la vitesse, et aux problèmes que cela pose en matière de sécurité routière.

Des mesures pourraient-elles être prises afin de limiter au maximum les nuisances sonores liées aux nombreux véhicules qui empruntent cette voie ?

La collègue de Monsieur le Ministre en charge de la Sécurité routière relevait dans une de ses réponses le projet de radar sonore existant en France.

Elle indiquait avoir pris l'initiative de contacter cet équipementier français et d'organiser une réunion de présentation de ce projet de développement aux services de police ainsi qu'aux cabinets des Ministres de l'Environnement et des Travaux publics.

Monsieur le Ministre a-t-il pu prendre connaissance de cette présentation ?

Qu'en ressort-il ?

A-t-il pu prendre connaissance de cette problématique ?

D'autres mesures sont-elles envisageables afin de limiter les nuisances ?

Réponse du 03/05/2021

de HENRY Philippe

Même si la problématique du bruit est une compétence qui relève des compétences de ma collègue Ministre de l'Environnement, et la problématique des limitations de vitesse des compétences de ma collègue Ministre de la Sécurité routière, j'apporte ci-dessous quelques éléments de réponse.

De nombreuses vallées comme la vallée de la Lienne attirent effectivement de nombreux motards lors des journées de beau temps.

Suite aux contacts avec l'entreprise française développant le projet de radar sonore « Méduse », une réunion de présentation s'est tenue en octobre 2020, en présence de représentants du Cabinet de la Ministre de la Sécurité routière et de mon cabinet. Il ressort de cette présentation que le projet en cours en France est toujours au stade de développement et qu'il ne pourrait aboutir que dans plusieurs années, sans aucune précision sur une échéance ni aucune garantie sur la fiabilité du dispositif.

En ce qui concerne les autres mesures pouvant être mises en place pour limiter les nuisances, le contrôle de la conformité des pots d'échappement des motos est une mesure pouvant être prise par la Police afin d'identifier les motos ayant des pots non conformes au niveau des émissions sonores. Cependant, même les motos ayant des pots conformes sont source de nuisances sonores importantes en fonction du modèle et du mode de conduite de la moto.

Par ailleurs, quelques pays européens dont l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse ont pris des mesures pour protéger les vallées les plus exposées aux nuisances sonores engendrées par les motos. Leur approche consiste à mettre en place des limites de vitesse spécifiques pour les motos qui sont

d'application les jours où l'affluence des motos est importante. Cette approche est la seule ayant fait ses preuves au niveau européen pour soulager les riverains des routes très fréquentées par les motos.